

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 148-2016

---

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 144-2015

---

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement numéro 144-2015 décrétant un emprunt de 403 689 \$ pour combler un déficit résultant des règlements numéro 137-2014 et 138-2014*;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 août 2015 conformément à l'article 3 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (c. D-7);

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur a été remarquée dans le document joint en annexe à ce règlement (annexe A), en ce que le secteur qui y était identifié ne comprenait pas l'ensemble des immeubles bénéficiant ou susceptibles de bénéficier des travaux concernés (réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sous les rues Champagne, Beaudoin, Lachance et Grégoire);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le *Règlement numéro 144-2015* en remplaçant l'annexe A par une nouvelle annexe correspondant au secteur adéquat;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement modifiant un autre règlement est soumis aux mêmes approbations que le règlement initial (art. 453 *CM*) dans le présent cas, à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ PAR RÈGLEMENT DE CETTE MUNICIPALITÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 REMPLACEMENT DE L'ANNEXE A**

L'Annexe A faisant partie intégrante du *Règlement numéro 144-2015* (à laquelle réfère l'article 3 de ce règlement) est remplacée par le document joint en annexe au présent règlement.

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 05 avril 2016 et signé par le maire et le directeur général - secrétaire-trésorier

---

DANY QUIRION  
Maire

---

SERGE VALLÉE  
Directeur général et secrétaire-trésorier